

Chers parents,

La tarification des activités durant les vacances scolaires pour les adolescents (de 12 à 17 ans) évolue.

En effet, La Caisse d'allocations Familiales, nous impose une tarification adaptée au quotient familial, marquant la fin du tarif unique à 5 euros par activité pour tous.

Cette nouvelle tarification entre en vigueur dès les vacances de printemps 2023.

Afin de pouvoir accéder aux inscriptions en ligne, vous devez transmettre obligatoirement un justificatif de votre quotient familial de la CAF (quel que soit le département) ou une attestation de régime agricole MSA **avant le mercredi 29 mars 2023** :

Soit directement sur votre compte du portail famille

Soit par mail au service jeunesse : pole-jeunesse@mairie-tarascon13.fr

Ces informations fournies par vos soins seront vérifiées et enregistrées par notre service. Sans la vérification de vos données vous ne pourrez pas accéder aux inscriptions en ligne.

Vous pourrez vous munir de cette attestation les jours des inscriptions en présentiel.

Comment joindre son justificatif de votre quotient familial

Après avoir saisi son code famille et son mot de passe

Dans l'espace **MES INSCRIPTIONS**

Choisir : **Toutes les activités**

Puis dans l'espace de votre enfant concerné

Choisir : **ACCUEIL ADOS – DOSSIER ADMINISTRATIF**

Enfin **joindre l'ATTESTATION.**

Pour tous renseignements joindre le Centre de Loisirs au 04.90.91.75.02.